



## **Avis aux termes de l'article 12**

## **Renseignements supplémentaires requis pour respecter les modalités d'homologation conditionnelle**

<i>Nom du produit :</i>	<b>Nipsit Inside 600 Insecticide</b>
<i>Numéro d'homologation :</i>	<b>28975</b>
<i>N° de la demande :</i>	<b>2009-3204</b>
<i>N° de l'ARLA :</i>	<b>1939195</b>

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de l'homologation conditionnelle prenant fin le **31 décembre 2013**, et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) au plus tard le **1<sup>er</sup> septembre 2013**, accompagnés des CODO précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

### **PARTIE 9**                      **ÉCOTOXICOLOGIE**

---

**CODO :**                      9.2.9  
**Titre :**                      Essais sur le terrain sur des invertébrés terrestres non visés

**Précisions :**              **Une nouvelle étude de ruches réalisée sur le terrain avec des ruches placées dans des cages se penche sur le risque d'exposition chronique pour les abeilles domestiques butinant dans les cultures de canola traitées à la clothianidine. Le nombre de cellules encapsulées et de larves dans la ruche devra être déterminé ainsi que les résidus de clothianidine présents dans le pollen et le nectar provenant d'échantillons prélevés sur des fleurs de canola (tant des fleurs témoins que des fleurs traitées). L'étude doit être menée durant au moins un an afin de tenir compte des effets de l'hibernation. Une ébauche de protocole acceptable de la conception de l'étude est requise avant l'approbation de la méthode.**